

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE MODERNISATION PRE-RH

1 Le 26 août 2019, par la décision D-2019-102, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet  
2 de modernisation PRE-RH (le Projet). Dans cette décision, la Régie demande notamment à  
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les  
4 données nécessaires au suivi du Projet.

5 Le Projet visait le remplacement de progiciels désuets et l'intégration de plusieurs progiciels au  
6 sein d'une seule solution technologique (Oracle HCM) afin de permettre à Énergir de soutenir sa  
7 nouvelle stratégie intégrée de gestion des talents. Le Projet comptait deux phases : la Phase 1  
8 visait le déploiement des modules Oracle HCM requis par les principaux processus RH  
9 présentement utilisés chez Énergir et la Phase 2 avait pour objectif de déployer des modules  
10 Oracle HCM supplémentaires pour les autres processus existants d'Énergir ainsi que les modules  
11 offrant de nouvelles fonctionnalités à la fonction RH.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

12 Tel que précisé lors du Rapport annuel 2019 (pièce B-0125, Gaz Métro-39, Document 1, au  
13 dossier R-4114-2019) l'ensemble des éléments de la Phase 1 a été livré selon l'échéancier prévu  
14 et l'application a été mise en production le 3 septembre 2019.

15 Les modules de la solution Oracle HCM qui restaient à implanter en Phase 2 ont été mis en  
16 production le 3 février 2020, à l'exception du module SST, comme précisé au Rapport  
17 annuel 2019.

18 Par ailleurs, les enjeux relatifs au développement et à la performance de l'intégration des logiciels  
19 ont été surmontés au courant de l'année 2019-2020, mais l'implantation de la solution retenue a  
20 été partiellement retardée par la COVID-19. Énergir anticipe terminer le déploiement du Projet en  
21 novembre 2020.

22 L'échéancier revu au 30 septembre 2020 est présenté au tableau ci-dessous alors que le budget  
23 révisé au 30 septembre 2020 est présenté à la section suivante.

---

Principales activités	Échéancier initial	Échéancier revu
Déploiement de la phase 2	Septembre à décembre 2019	Septembre 2019 à février 2020
Intégration des logiciels	Septembre à décembre 2019	Février à novembre 2020
Fin du déploiement	Décembre 2019	Novembre 2020
Stabilisation	Janvier 2020	Mars 2020 et Novembre 2020

## 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 1 Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande
- 2 d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts
- 3 requis afin de terminer le projet.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

- 4 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2020 est de 7 055 k\$. Les principaux écarts sont
- 5 décrits ci-dessous :

- 6
  - l'écart de [REDACTED] (dont 115 k\$ projetés en 2019) à la rubrique Forfait intégrateur

s'explique par des demandes de changement touchant le déplacement du début de la Phase 2 d'un mois et un ajustement à la configuration des modules *Talent et Absence*, et ce, en lien avec la stratégie de déploiement;

- l'écart de [REDACTED] (dont 638 k\$ projetés en 2019) à la rubrique *Réalisation* s'explique :
  - d'une part, par l'ajout de ressources additionnelles afin de soutenir le déploiement de la Phase 2. Le besoin en ressources additionnelles pour la Phase 2 a été identifié suite au déploiement de la Phase 1 puisque l'effort requis des ressources attirées au Projet avait été sous-estimé initialement; et
  - d'autre part, par l'ajout de ressources techniques pour la réalisation des travaux d'intégration entre les logiciels Oracle HCM et SAP (sous-estimation des efforts prévus initialement et enjeux reliés à l'intégration entre ces deux systèmes).
- Le prolongement de l'échéancier a également occasionné des coûts additionnels.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 10 ans. L'augmentation de l'impact tarifaire projeté est causée par l'augmentation des coûts du projet ainsi que par la réévaluation des coûts récurrents.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 10 ans (000 \$)	7 770 k\$	10 331 k\$

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de modernisation PRE-RH.